

QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « L'ANNONCE DE LA MISE EN PLACE D'UN GRD UNIQUE MIXTE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'annonce de la mise en place d'un GRD unique mixte ». La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). - Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, chers collègues, complémentairement à l'intervention de mon collègue, M. Yzerbyt sur le sujet, voici quelques semaines, je souhaitais revenir vers vous à la suite de différentes interventions, et tout particulièrement au niveau d'ORES qui, voici deux semaines - ORES est l'opérateur des réseaux gaz et électricité des huit intercommunales wallonnes - a fixé la création d'ORES-Assets au 15 mai 2013. L'objectif de cette démarche est de fusionner les GRD mixtes en un seul GRD. Les arguments avancés sont multiples : effectuer des économies d'échelle, faciliter le financement, atteindre une taille critique nécessaire, relever plus facilement de nouveaux défis stratégiques, anticiper la réforme plutôt que de la subir - c'est peut-être l'argument principal qui doit être avancé derrière les discours tenus par ORES en l'espèce. Les détails de la mise en place de GRD unique ont déjà été annoncés par ORES aux communes dépendantes d'Interlux et sans même attendre la mise en place des nouveaux conseils communaux, faisant ainsi fi de la représentation démocratique issue des élections. Mais ce fait ne représente qu'une partie de nos craintes. Nous avons déjà posé de nombreuses questions qui sont, jusqu'à présent, restées sans réponse. Et je souhaiterais avoir aujourd'hui tous les outils en main pour m'exprimer sur le sujet, comme l'ont fait très récemment mes collègues socialistes. Clairement, le secteur entend échapper à des initiatives qui viendraient du Parlement wallon. La proposition déposée par les parlementaires Ecolo est ainsi directement visée au travers de cette démarche initiée par ORES. Monsieur le Ministre, en votre qualité de ministre en charge de l'Énergie, quelles sont votre réaction, votre appréhension par rapport à l'attitude d'ORES ? Avez-vous, d'une façon ou d'une autre, été concerté par rapport à ce rapprochement des GRD qui est annoncé ? En juillet dernier, vous aviez présenté les résultats de l'étude KPMG sur la réduction du nombre d'acteurs dans la distribution du gaz et de l'électricité. Partagez-vous la démarche actuellement initiée par ORES ? Celle-ci va-t-elle dans le sens que vous souhaitez voir appliquer la réforme ? En tant que ministre en charge de l'Énergie, Monsieur le Ministre, je souhaiterais que vous puissiez apporter quelques précisions complémentaires aux questions suivantes qui restent sans réponse. Quel est le gain de gestion par rapport à la situation antérieure ? Les économies d'échelle ont déjà été réalisées par la création même d'ORES et la réduction du nombre de mandats, suite à la fusion des GRD mixtes, engendrera peu d'économies. On peut dès lors se poser la question légitime de savoir quelles sont les économies additionnelles que pourrait éventuellement apporter la fusion des GRD mixtes, surtout si des comités de secteur sont créés. D'aucuns avancent l'importance d'offrir aux citoyens un service de proximité. Qu'apportera la fusion des GRD mixtes à ce propos, et plus particulièrement pour les zones rurales ? D'aucuns pointent également du doigt les tarifs élevés des GRD pour plaider leur fusion. Cependant, force est de constater que les tarifs GRD englobent toute une série de coûts et de charges directs ou indirects, notamment pour des missions de service public assumées par les GRD. Ces charges influencent le niveau des tarifs en Wallonie. Seule une partie des coûts englobés dans les tarifs, environ 30 à 35 % du total, est en fait directement maîtrisable par ORES et les GRD. Si l'on souhaite diminuer les tarifs GRD en Wallonie, ne serait-il pas plus judicieux de mener une réflexion sur le coût des OSP ? La fusion des GRD mixtes en ORES-Assets conduira à ce que la nouvelle

entité soit une intercommunale interrégionale, comme la tutelle régionale wallonne. Effectivement, ORES-Assets aura la Commune de Fourons comme associée et deviendrait une intercommunale birégionale avec comme tutelle l'autorité fédérale qui n'exerce pas sa mission. On peut dès lors se poser la question légitime de savoir quel est l'avantage en termes de transparence et de tutelle. À nouveau, quels sont les risques au niveau du désinvestissement en particulier dans les zones rurales ? Quid du tarif unique ? Si des synergies plus fortes peuvent réduire les écarts de prix actuels, ce nivellement n'irait pas forcément à la baisse pour les consommateurs. En effet, la fusion des GRD et l'introduction d'un tarif unique pourraient entraîner des baisses de tarifs GRD dans certaines régions, mais également des hausses de tarifs GRD jusqu'à 25 % dans d'autres régions. Disposez-vous de simulations tarifaires montrant clairement l'impact tarifaire pour les différents citoyens de notre région, suite à l'introduction éventuelle d'un tarif unique ? Tout ce que nous souhaitons, Monsieur le Ministre, c'est avoir un débat transparent sur la question, ce qui n'est pas possible sans éclairage sur les conséquences multiples de ce projet de fusion. Pour conclure, nous rejoignons également la préoccupation de nos collègues au sujet de l'autonomie communale. C'est aux communes, actionnaires des GRD, que la décision doit revenir. Nous espérons qu'un délai correct sera octroyé pour l'information complète de ces dernières, sur les enjeux et les conséquences de leur décision. Je vous remercie pour la réponse que vous pourrez m'apporter.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Merci Madame la Présidente. Comme je l'ai dit et répété à de nombreuses reprises, la dynamique de la fusion des GRD ne peut être réalisée sans rapprochement préparatoire. Au sein des GRD mixtes, la collaboration est déjà en place. Quand j'entends que le président d'ORES plaide ouvertement pour la fusion de ceux-ci, je m'en réjouis. J'avais eu l'occasion d'en parler avec l'intéressé il y a quelques mois déjà et nous sommes en phase sur cette question. Au sein des GRD purs, une telle collaboration n'existe pas encore. J'ai déjà souligné qu'il est possible d'envisager des fusions par étapes avec des collaborations préalables, d'abord au sein des GRD mixtes qui semblent vouloir avancer au sein et au niveau d'ORES et au sein des GRD purs. Il est évident que de telles collaborations ou fusions ne peuvent se faire qu'avec un soutien politique fort de la part des parties. Il semble qu'à ce stade, le soutien ne soit pas ou pas encore, unanime, mais je vous l'ai dit, je ne suis pas négatif. Je pense que dans ce parlement, il y a plus d'ouvertures aux changements que certains le laissent trop souvent entendre. J'ai cru aussi comprendre dans vos propos que la réflexion était encore en cours et que vous demandiez des outils pour parfaire cette réflexion. Concernant justement les tarifs, une péréquation tarifaire n'entraînera pas nécessairement une diminution de ceci pour tous les consommateurs, vous avez raison. En effet, vu les différences de coûts et de tarifs actuellement impliqués, il y aurait sans doute des mouvements en sens divers, mais l'intérêt d'une fusion joue également quant à la capacité de financement des GRD vu l'importance des investissements que le secteur devra consentir. Il est clair que la fusion ne peut entraver la transparence et le service rendu aux consommateurs qu'ils habitent en ville ou à la campagne. La CWAPE dispose d'une mission de contrôle sur les GRD et ce contrôle pourra encore être renforcé et la transparence améliorée lorsque la Wallonie disposera de la compétence quant aux tarifs de distribution. Enfin, l'étude relative à la fusion des gestionnaires de réseaux abordée en commission parlementaire, début juillet, développe largement les questions de mutualisation des tarifs et des fusions des GRD ainsi que celles des opportunités de collaboration. Je vous invite à parcourir la présentation faite à l'époque. Si

besoin, je suis à votre disposition pour en parler plus largement, mais en dehors du jeu de question-réponse, probablement au cabinet.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre pour la réponse apportée. Vous avez raison de dire que cette opération ne pourra aboutir que s'il y a un accord politique fort derrière et une volonté forte au niveau politique pour soutenir l'initiative, à défaut de quoi, il y aura effectivement de gros problèmes. J'attire toutefois votre attention sur la préoccupation des zones rurales, en particulier quant à l'augmentation tarifaire. L'incidence ne sera pas négligeable, que du contraire. La simple idée d'imaginer la fusion des GRD n'est pas une solution tarifaire. Elle posera des problèmes au niveau du tarif et au niveau du service et de la proximité. Je vous y rends vraiment très attentif. Pour le surplus, je pense que nous aurons alors l'occasion, dans un autre cénacle, d'étudier la question et de voir quels sont les éléments à mettre sur la table pour étudier toutes les hypothèses et surtout, prendre une décision en connaissance de cause avec les impacts que cela peut représenter et que cela représentera pour notre population. Je vous remercie d'avoir permis cette mise au point sur ce dossier.